



**syngenta**

Caisse de pensions Syngenta  
**Vue d'ensemble de  
l'exercice 2020**



## Rapport de la Gérance

La Suisse est de nouveau confrontée à un vaste débat sur les rentes qui porte non seulement sur le premier pilier (AVS), mais également sur le deuxième, autrement dit la prévoyance professionnelle (LPP). La nécessité de réformer la LPP fait depuis longtemps l'unanimité chez les politiques. Parallèlement à la proposition de réforme du Conseil fédéral, une autre solution est débattue actuellement au Parlement suisse. La question qui divise le plus concerne les personnes qui prendront leur retraite dans les dix à quinze premières années après la mise en œuvre de la réforme: quelles compensations cette génération transitoire doit-elle obtenir pour qu'elle n'ait pas à subir des baisses de rentes et qui doit payer ces compensations?

Le Conseil fédéral souhaite introduire dans le deuxième pilier une composante spécifique à l'AVS. Celle-ci prévoit une nouvelle cotisation salariale de 0,5 % afin de financer le versement d'un supplément de rente uniforme à tous les nouveaux rentiers dans la caisse de pensions. Cela reviendrait à intégrer dans la prévoyance professionnelle une composante du système de financement par répartition, qui est propre à l'AVS. Il est prévu de fixer le supplément de rente à CHF 200 par mois, y compris pour les rentiers qui ne subiraient pas de baisse de rente du fait de la réforme de la LPP. Ce supplément doit certes être réduit pour les générations suivantes, mais pas supprimé, et la nouvelle cotisation être maintenue.

La variante proposée par les opposants à cette réforme, quant à elle, cherche à résoudre les problèmes du deuxième pilier en restant fidèle à l'esprit de ce pilier, sans instaurer un financement croisé supplémentaire entre les jeunes générations et les plus âgées. Cette variante propose de verser une compensation aux personnes qui partent à la retraite au cours des dix années suivant la réforme, à condition que cela soit nécessaire pour maintenir le niveau de leur rente. Grâce à ce recentrage, ce modèle, qui coûte CHF 1,8 milliard chaque année, est plus économique que celui du Conseil fédéral, qui devrait générer un surcoût d'environ CHF 3 milliards. Il appartient à présent au Parlement de trouver une solution qui soit également acceptée par le peuple suisse.

La Caisse de pensions Syngenta dispose d'une solide assise financière et affiche un degré de couverture confortable, de 119,4% à fin 2020. C'est le résultat de la gestion financière prudente menée par le Conseil de Fondation. Cependant, comme toutes les caisses, la Caisse de pensions Syngenta est confrontée à deux grandes tendances: la faiblesse persistante des taux d'intérêt et l'augmentation de l'espérance de vie.

Afin de garantir la stabilité financière de la Caisse à long terme et de continuer à offrir aux assurés d'excellentes prestations, le Conseil de Fondation de la Caisse de pensions Syngenta a décidé à l'unanimité de réduire le taux de conversion à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et d'introduire un système de participation modérée des nouveaux rentiers au risque. Avec ces modifications, le Conseil de Fondation souhaite s'assurer que les assurés pourront continuer à bénéficier d'un plan de prévoyance durable et souple, apte à répondre aux évolutions externes. La Caisse de pensions Syngenta continuera d'offrir aux assurés des prestations de haut niveau également avec ce plan de prévoyance adapté.

Plusieurs webinaires ont eu lieu en mai et en juin afin de présenter les modifications annoncées aux assurés. Lors des traditionnelles réunions d'information organisées en automne à l'intention des assurés, nous reviendrons sur ces modifications et expliquerons la façon dont ceux-ci peuvent y répondre. Je me réjouis d'ores et déjà à la perspective de la participation active de nombreux participants.

Juan Carlos Fernández  
Gérant



# Organes de la Fondation

## Conseil de Fondation – mandat du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2022

Conseillers(ères) de Fondation	Suppléant(e)s
<b>Représentation des salarié(e)s</b>	
Bossert Tobias Coquoz Serge Favre Sylvain Geiser Davina Gsell Bettina Sneiders Luc, Vice-Président	Bieri Peronnik Burri Manuela Dufrénois Rémy (jusqu'au 09.2020) Dollinger Daniel Ferrin Dominique Yannick Gendre (à partir du 10.2020) Schütz Mathieu
<b>Représentation des employeurs</b>	
Cherix Jacques Färber Martin (jusqu'au 05.2020) Meili Tobias, Président (jusqu'au 02.2020) Nocera Daniele, Président (à partir du 03.2020) Peter Markus (à partir du 06.2020) Weingartner Basil (jusqu'au 03.2020) Widmer Markus (à partir du 04.2020) Suter Sandra Vock Elisabeth	Bugnon Pascal Fischer Erich (jusqu'au 02.2020) Sartorius Timon (jusqu'au 03.2020) Kälin Patrick Nistler Christian Hemeryck Filip (à partir du 04.2020)

### Commission de placement

Meili Tobias, (Président) conseiller de Fondation (jusqu'au 02.2020)  
Geiser Davina, conseillère de Fondation  
Bieri Peronnik, suppléant au Conseil de Fondation  
Nocera Daniele, (Président) conseiller de Fondation (à partir du 03.2020)  
Nistler Christian, suppléant au Conseil de Fondation, conseiller interne en placements  
Scherer Hansruedi, contrôleur des placements  
PPCmetrics AG, Zurich

### Autorité de surveillance

BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel (BSABB)  
Eisengasse 8, 4001 Bâle

### Organe de contrôle

PricewaterhouseCoopers AG  
St. Jakobs-Strasse 25, 4002 Bâle

### Expert en prévoyance professionnelle

Wiedmer Matthias, Libera AG  
Stockerstrasse 34, 8022 Zurich

### Gérance

Fernández Juan Carlos

## Placements

### Les marchés des capitaux en 2020

Sur le plan des placements, l'année 2020 a été marquée par la pandémie de coronavirus. Tandis qu'en début d'exercice, le virus semblait encore être un problème limité à la Chine, la croissance fulgurante du nombre d'infections à l'échelle mondiale est rapidement venue changer la donne. Au printemps, la vie publique a été totalement mise à l'arrêt dans de larges parties du monde afin d'éviter la saturation des systèmes de santé parvenus aux limites de leurs capacités. Les marchés des actions ont réagi à la pandémie et aux premiers signes de paralysie de l'économie mondiale avec de fortes pertes de cours. En l'espace de quatre semaines, les principaux marchés des actions ont reculé d'environ 30 %. Les spreads de crédit, qui servent à évaluer le risque de défaillance des emprunts d'entreprise, se sont aussi considérablement creusés. Les spreads de crédit des obligations de type «investment grade», c'est-à-dire les emprunts de débiteurs de première qualité, ont augmenté de 250 points de base, et ceux des obligations à haut rendement, encore plus. Jusqu'à fin mars 2020, la Caisse de pensions Syngenta affichait un rendement d'environ -8,5 %. Seuls les grands optimistes auraient osé prédire à cette date que ces pertes seraient largement compensées d'ici la fin de l'année.

Au grand étonnement de nombreux acteurs du marché, les marchés financiers se sont en effet

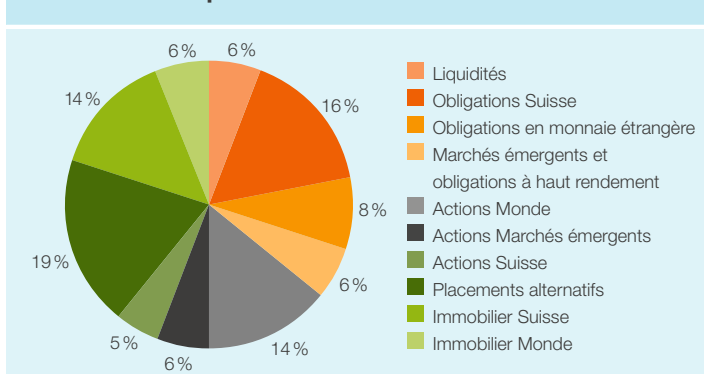
rapidement redressés, passé le choc du coronavirus. Les mesures de soutien massives engagées par de nombreux états et par les grandes banques centrales ont porté leurs fruits. Ainsi, dès juin 2020, l'indice américain des valeurs technologiques, le Nasdaq 100, a battu le record qu'il avait enregistré avant le krach boursier lié à la pandémie. Les actions technologiques et celles du secteur de l'Internet, telles qu'Amazon, Google, Microsoft et Facebook, ont particulièrement profité de la crise en raison de la hausse spectaculaire des transactions réalisées en ligne. En outre, vers la fin de l'année sous revue, l'amélioration des perspectives quant à la disponibilité de vaccins efficaces contre le Covid-19 est venue soutenir le moral des investisseurs. Les élections présidentielles aux Etats-Unis, entourées de nombreuses incertitudes, n'ont généré que brièvement de fortes volatilités et n'ont pas empêché les cours de poursuivre leur envolée.

Sur toute l'année, les catégories d'actifs actions monde et actions marchés émergents ont progressé d'environ 7 % chacune, contre environ 4 % seulement pour les actions suisses à forte capitalisation.

Quant aux obligations, elles ont aussi légèrement progressé. Les obligations d'état américaines, notamment, soutenues par la baisse des taux directeurs de la Fed – lesquels sont passés de 1,75 % à une valeur proche de zéro – ont vu leur cours augmenter. De son côté, la BCE a très fortement élargi son programme d'achats d'obligations en cours. Celui-ci prévoit à présent une enveloppe totale de 1850 milliards d'euros jusqu'à fin mars 2022. En Suisse, les taux d'intérêt à court terme se sont maintenus autour de -0,75 %, tandis que les taux à dix ans ont légèrement diminué au cours de l'année, passant de -0,4 à -0,5 %.

Après avoir subi une forte correction en début d'année en raison de la crise du coronavirus, les fonds immobiliers suisses cotés ont, contre toute attente, terminé l'année en beauté avec une progression de 10%. Ces hausses de cours s'étant révélées nettement plus élevées que la progression de la valeur nette d'inventaire (Net Asset Value, NAV), l'agio moyen s'est fortement accru pour

Structure des placements au 31.12.2020



s'établir à 40 %. Il s'agit là d'un pic historique qui incite à la prudence. Les investisseurs semblent toutefois intégrer cette situation dans leur décision d'investir dans la pierre afin de contourner les intérêts négatifs sur les liquidités et de nombreuses obligations. En revanche, le prix des actions immobilières suisses cotées a baissé d'environ 7 %, notamment en raison de la faiblesse des cours des deux poids lourds de l'indice, Swiss Prime Site et PSP. Cela s'explique probablement par le sentiment négatif développé à l'égard des immeubles de bureaux en relation avec le recours croissant au «Home Office». L'immobilier international s'est lui aussi inscrit en léger recul.

Sur le front monétaire, la faible évolution des monnaies des pays émergents et la dépréciation de 8 % du dollar des Etats-Unis par rapport au franc suisse méritent d'être mentionnées. La Caisse de pensions Syngenta affiche une exposition effective en monnaies étrangères (après couverture) d'environ 20 %. Les monnaies étrangères plus faibles ont donc une influence négative sur le rendement total de la Caisse.

## Stratégie de placement de la Caisse de pensions

Après une année 2019 caractérisée par la mise en pratique des résultats de l'étude d'Asset and Liability Management (ALM) réalisée fin 2018, l'exercice 2020 a été plus calme de ce point de vue. La Commission de placement a procédé à de légères adaptations du portefeuille de hedge funds et a continué de renforcer ses positions en immobilier Suisse au moyen d'investissements dans des fondations de placement. Deux décisions tactiques sont à relever : d'une part, l'effondrement des cours des actions à la fin du premier trimestre a été mis à profit pour réduire cette position de façon à redonner au portefeuille sa pondération initiale (rééquilibrage). D'autre part, le renforcement d'une position en or équivalente à 1 % a eu un effet nettement positif sur le rendement total de la Caisse de pensions.

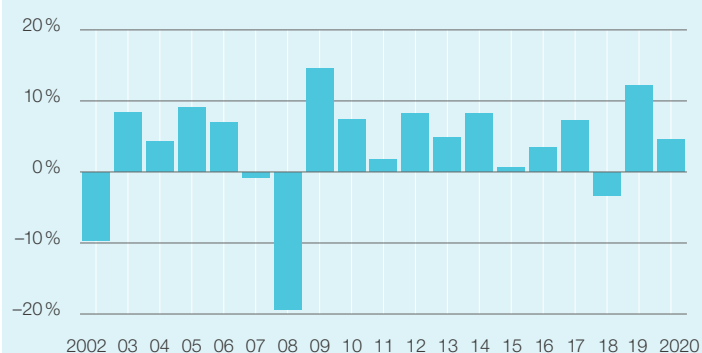
## Résultats des placements

En 2020, la Caisse de pensions Syngenta a enregistré un rendement des placements de 4,6%. Selon le baromètre UBS des caisses de pensions, le rendement moyen des caisses de pensions suisses s'est établi à 4 %. Ce résultat supérieur à la moyenne s'explique notamment par la bonne performance des placements alternatifs, qui a atteint environ 8 % après correction des effets de change. Avec une allocation d'environ 20 %, la Caisse de pensions Syngenta a investi nettement plus dans cette catégorie d'actifs que la moyenne des institutions de prévoyance suisses. Les placements en private equity (+10 %), en infrastructures (+10 %) et en hedge funds (+8 %), en particulier, ont enregistré une évolution extrêmement positive. La position en or évoquée plus haut a elle aussi progressé, d'environ 25 %.

Le rendement des placements de 4,6 % réalisé pendant l'année sous revue se décompose plus ou moins comme suit:

Classe d'actifs	Pondération Ø	Rendement
Obligations/Liquidités	36 %	1 %
Actions	25 %	8 %
Immobilier	19 %	3 %
Placements alternatifs	20 %	8 %

## Evolution de la performance des placements

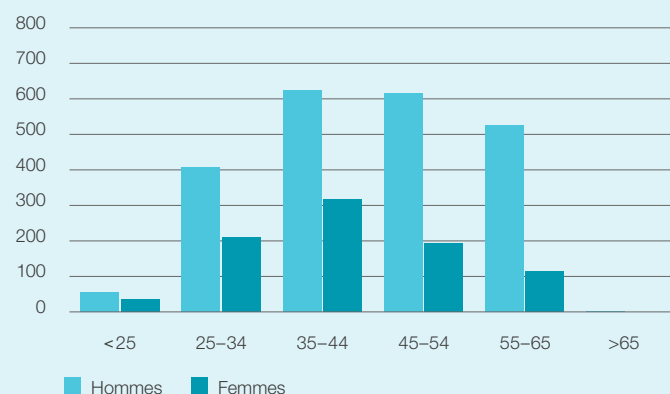


## Bilan

<b>Actif en CHF</b>	31.12.2020	31.12.2019
Liquidités	160'137'784	157'581'987
Créances	10'273'118	17'466'705
Compte de régularisation actif	1'989'285	14'000
Actions	714'522'957	616'425'194
Obligations	788'587'321	823'393'294
Immobilier	578'256'160	498'634'110
Placement alternatifs	559'978'931	559'974'704
Prêts hypothécaires	50'234'784	50'151'231
Couverture des risques de change (currency overlay)	14'911'204	14'462'765
<b>Total Actif</b>	<b>2'878'891'545</b>	<b>2'738'103'990</b>

<b>Passif en CHF</b>	31.12.2020	31.12.2019
Dettes	18'019'491	18'530'211
Passifs transitoires	1'275'532	980'114
Capital de prévoyance assurés actifs	1'032'847'952	999'114'239
Capital de prévoyance rentiers	1'190'362'500	1'175'556'300
Provisions techniques	171'319'200	175'542'000
Réserve de fluctuation de valeurs	454'960'634	368'381'126
Capital de fondation/Perte	10'106'235	–
<b>Total Passif</b>	<b>2'878'891'545</b>	<b>2'738'103'990</b>

### Structure des classes d'âge au 31.12.2020



## Engagements de la Caisse de pensions

Avec les réserves techniques, le capital de prévoyance des assurés actifs et celui des retraités constituent le capital de prévoyance total, ce qui correspond pour l'essentiel aux engagements de la Caisse de pensions. Le capital de prévoyance des assurés actifs représente la somme de tous les avoirs des assurés dans le plan de retraite. A la fin de l'année 2020 le capital de prévoyance total des assurés actifs était de CHF 1'033 millions, dont CHF 270 millions pour l'avoir de vieillesse selon la LPP c'est-à-dire la partie obligatoire de la prévoyance. Cela montre clairement à quel point les prestations surobligatoires servies par la Caisse de pensions Syngenta sont élevées.

Le capital de prévoyance des retraités est calculé tous les ans par des méthodes actuarielles et doit suffire à tout moment pour assurer les rentes garanties et les payer à vie. Les paramètres qui déterminent le calcul du capital de couverture permettant de financer les rentes en cours sont l'espérance de vie statistique (future durée de versement de la rente) et le taux d'intérêt technique (rémunération future des capitaux des rentiers).

L'espérance de vie est déterminée à partir de relevés statistiques dans ce que l'on appelle les bases techniques. La Caisse de pensions Syngenta utilise depuis 2016 les bases techniques LPP 2015 de générations. Le taux d'intérêt technique est fixé par le Conseil de Fondation et est de 2 %.

Pour couvrir les engagements en rentes, la Caisse de pensions a dû réserver un capital de CHF 1'190,3 millions fin 2020, ce qui correspond à un accroissement de CHF 14,8 millions par rapport à l'année précédente. Le nombre des rentiers a augmenté de 41 personnes.

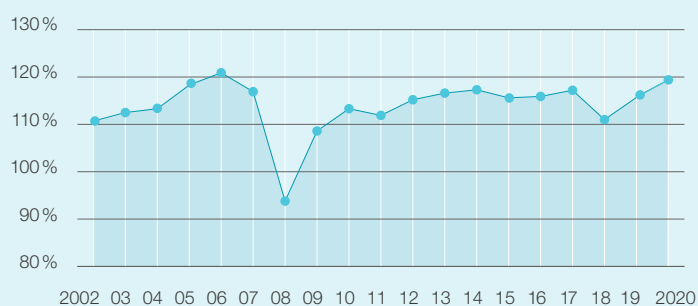
Les réserves techniques servent à amortir les risques que comporte l'activité d'assurance : augmentation de l'espérance de vie des assuré(e)s actifs(ves) et des bénéficiaires de rentes, par exemple. Les réserves techniques ont été augmentées de CHF 4,2 millions en 2020, conformément à la formation réglementaire annuelle.

Assuré(e)s actifs(ves)	2020	2019
Femmes	871	836
Hommes	2'227	2'130
<b>Total</b>	<b>3'098</b>	<b>2'966</b>

Bénéficiaires de rentes	2020	2019
Rentes de retraite	1'317	1'276
Rentes d'invalidité	129	134
Rentes de conjoint	183	167
Rentes pour enfants	112	100
<b>Total</b>	<b>1'741</b>	<b>1'677</b>

Rentes versées en CHF	2020	2019
Rentes de retraite	57'686'620	55'694'709
Rentes d'invalidité	4'359'501	4'527'378
Rentes de conjoint	5'002'082	4'610'950
Autres rentes réglementaires	2'712'149	3'121'358
<b>Total</b>	<b>69'760'352</b>	<b>67'954'395</b>

### Evolution du degré de couverture



## Compte d'exploitation

<b>Compte d'exploitation en CHF</b>	2020	2019
Cotisations ordinaires et autres contributions et versements ponctuels	100'128'811	98'261'590
Prestations de libre passage, remboursements propriété*/divorce	56'940'332	16'519'098
Apports provenant de cotisations et versements ponctuels	157'069'143	114'780'688
Prestations de rentes versées	-69'760'352	-67'954'395
Prestations en capital	-21'660'881	-24'390'671
Prestations de sortie/versements anticipés EPL* et divorces	-47'840'065	-52'903'522
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-139'261'298	-145'248'587
Constitution de capitaux de prévoyance et de provisions techniques	-44'317'113	-138'984'184
Cotisation au fond de garantie	-289'144	-259'909
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-26'798'412</b>	<b>-169'711'992</b>
Résultat net des placements	125'162'270	297'206'316
Autres produits	14'837	16'977
Autres charges	-1	-30'461
Frais d'administration	-1'692'951	-1'665'743
<b>Excédent des charges/des produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>96'685'744</b>	<b>125'815'097</b>
Constitution(-)/Dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	-86'579'508	-125'815'097
<b>Excédent de charges/des produits</b>	<b>10'106'235</b>	<b>0</b>

\* EPL = Encouragement à la propriété du logement

(-) Dépenses

(+) Produits

### Rémunération des capitaux de prévoyance

La rémunération des capitaux des assurés actifs et des rentiers, ainsi que les charges administratives doivent être financées à partir des produits générés

par la fortune de la Caisse de pension. La rémunération des capitaux des retraités est fixe avec un taux d'intérêt technique de 2 %. Le taux d'intérêt technique est l'intérêt qui doit être généré à l'avenir en moyenne à partir face aux engagements prévus au



règlement. De ce fait, il représente le produit de la fortune attendu à long terme. Plus le taux d'intérêt technique est bas et déterminé avec prudence, plus le capital couvrant les prestations de prévoyance doit être élevé. Le Conseil de Fondation a fixé le taux d'intérêt technique à 1 % à partir du 31.12.2021.

Le taux d'intérêt pour les avoirs de prévoyance des assurés actifs en, revanche, est fixé à la fin de chaque année par le Conseil de Fondation selon le rendement obtenu dans l'année écoulée.

Le Conseil de Fondation a décidé de rémunérer les avoirs vieillesse des membres actifs à 2 % pour 2020. Le taux d'intérêt minimal LPP fixé par le Conseil fédéral était de 1 % pour l'année 2020.

### Réserve de fluctuation de valeurs/ Degré de couverture

Le degré de couverture technique de la Caisse de pensions est de 119,4 % à la fin 2020 et il a donc augmenté par rapport à l'année précédente (115,7 %) en raison du rendement des placements positif. Avec un rendement de 4,6 % généré en 2020, les réserves de fluctuation de valeur ont encore été augmentées.

La stratégie de placement exige une réserve de fluctuation de valeurs de 19 % pour viser un degré de couverture de 119 %. Le mode de calcul du degré de couverture, tel qu'il est prévu par la loi, se fonde sur la valeur des engagements selon le bilan. Ce faisant, on escompte le capital de couverture des rentes en cours avec le taux d'intérêt technique de 2 %.

D'un point de vue économique, les engagements sont calculés avec le taux d'intérêt actuel du marché pour les placements sans risques dont les rendements ont passé encore une fois en dessous de zéro. Ainsi, une évaluation des engagements correspondant aux réalités du marché, conduit à un degré de couverture économique au 31.12.2020 de 101 %.

### Degré de couverture selon l'art 44 OPP2

Le degré de couverture technique montre à quel pourcentage les engagements d'une caisse de pensions sont couverts par les valeurs correspondantes de sa fortune: 100 % représentent une couverture totale.

### Réserve de fluctuation de valeurs

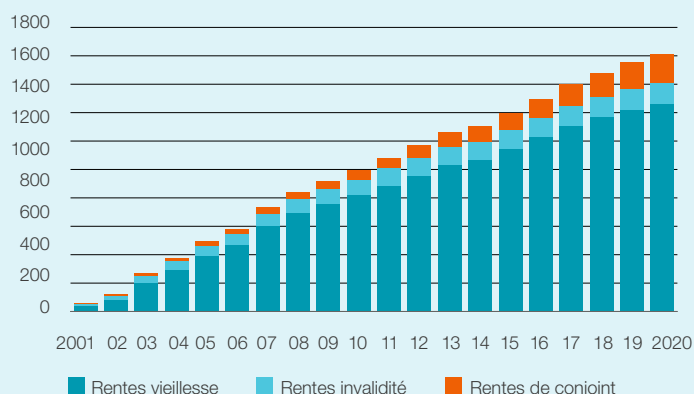
Afin de garantir les engagements, les Caisses de pensions sont tenus par la loi de constituer des réserves de fluctuation de valeurs. La réserve de fluctuation de valeurs sert à compenser les pertes de valeur de la fortune sur les marchés financiers. Le montant nécessaire pour la réserve de fluctuation de valeurs se calcule selon une méthode économique-financière. La réserve de fluctuation de valeur aide l'institution de prévoyance à s'acquitter à long terme de ses engagements envers les assurés et les rentiers. Elle contribue ainsi à la stabilité financière du fonds de pension.

### Degré de couverture économique

Contrairement au degré de couverture décrit ci-dessus les engagements – c'est à dire les prestations promises – sont escomptés avec un taux d'intérêt correspondant au marché sans risque. Pour obtenir le taux d'intérêt sans risque, on peut se référer aux taux d'obligations de la Confédération.

### Evolution des rentes

Nombre de bénéficiaires de rente



## Divers

### Exercice du droit de vote

L'«Ordonnance contre les rémunérations abusives» fait obligation aux caisses de pensions d'exercer leurs droits de vote lors des différentes assemblées générales des sociétés suisses cotées en bourse dont elles détiennent des actions en portefeuille.

Pour les éléments entrant dans le champ d'application de cette ordonnance, les droits des actionnaires sont généralement exercés par la Caisse de pensions Syngenta conformément aux propositions du Conseil d'administration. La Caisse de pensions Syngenta s'abstient de voter sur des points qui ne relèvent pas du champ d'application de l'ordonnance.

Du fait de la structure de la fortune de la Caisse de pensions, il n'y a lieu d'exercer des droits de vote que dans le mandat «Immobilier Suisse» (actions de sociétés immobilières).

La Caisse de pensions Syngenta a exercé son droit de vote dans les cas mentionnés dans l'ordonnance au printemps 2019 aux assemblées générales des sociétés suivantes et a accepté les propositions des conseils d'administration respectifs :

- Allreal Holding AG
- HIAG Immobilien AG
- MOBIMO Holding AG
- PLAZZA AG
- PSP Swiss Property AG
- Swiss Finance & Property Investment AG
- Swiss Prime Site AG
- Zug Estates Holding AG

### Frais de gestion de fortune

Les frais de gestion de fortune dans les différents mandats se répartissent en frais directs et frais indirects. Chez les frais directs le gestionnaire de fortune établit une facture à l'intention de la Caisse de pensions. Ces frais sont comptabilisés dans le compte de résultat en tant que charges et sont toujours considérés comme «transparents» : Dans les produits de placement sous forme de

fonds, les frais de gestion sont déjà déduits dans la performance obtenue. Ces placements ne sont considérés comme transparents que si les frais peuvent être présentés avec la méthode de calcul reconnue par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP).

Si un gestionnaire de fortune n'applique pas la méthode de calcul définie par la Commission de haut surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) pour faire état des frais dans son compte annuel, les placements correspondants doivent être caractérisés comme «non transparent», bien que la Caisse de pensions dispose de données détaillées sur la structure des coûts des fonds.

Dans les comptes annuels 2020, le ratio des placements dont les coûts sont déclarés comme transparents est de 98,77 % (contre 96,85 % l'année précédente) et de 1,23 % pour ceux qui sont réputés non transparents, avant tout des placements alternatifs.

A l'occasion de l'approbation des comptes annuels, le Conseil de Fondation décide du maintien ou non des placements qui doivent être présentés comme non transparents. Dans sa décision, il ne se fonde pas seulement sur l'appréciation du coût mais établit aussi le rapport entre les frais et les résultats nets générés.

[www.pensionskasse-syngenta.ch](http://www.pensionskasse-syngenta.ch)

Sur notre site web, vous trouverez les dernières nouvelles et vous pouvez également télécharger des fiches d'information sur certains sujets relatifs aux pensions. Ces fiches d'information donnent un aperçu et apportent des réponses aux questions les plus fréquemment posées. En outre, il existe deux courts métrages d'information en français, allemand et en anglais expliquant le certificat d'assurance et les prestations en cas de circonstances imprévues. L'équipe de la Caisse de Pensions se tient bien entendu à votre disposition pour répondre à toute question supplémentaire ou pour vous conseiller personnellement.



## **Renseignements**

Avez-vous des questions au sujet de votre Caisse de pensions ou avez-vous besoin de conseils avisés? N'hésitez pas à nous contacter :

Téléphone +41 61 323 51 17

[pensionskasse.info@syngenta.com](mailto:pensionskasse.info@syngenta.com)

[www.pensionskasse-syngenta.ch](http://www.pensionskasse-syngenta.ch)